



Rappel du code couleur

- consignes, recommandations et suggestions
- points d'attention
- documentation à consulter

FICHE 1 : PREAMBULE

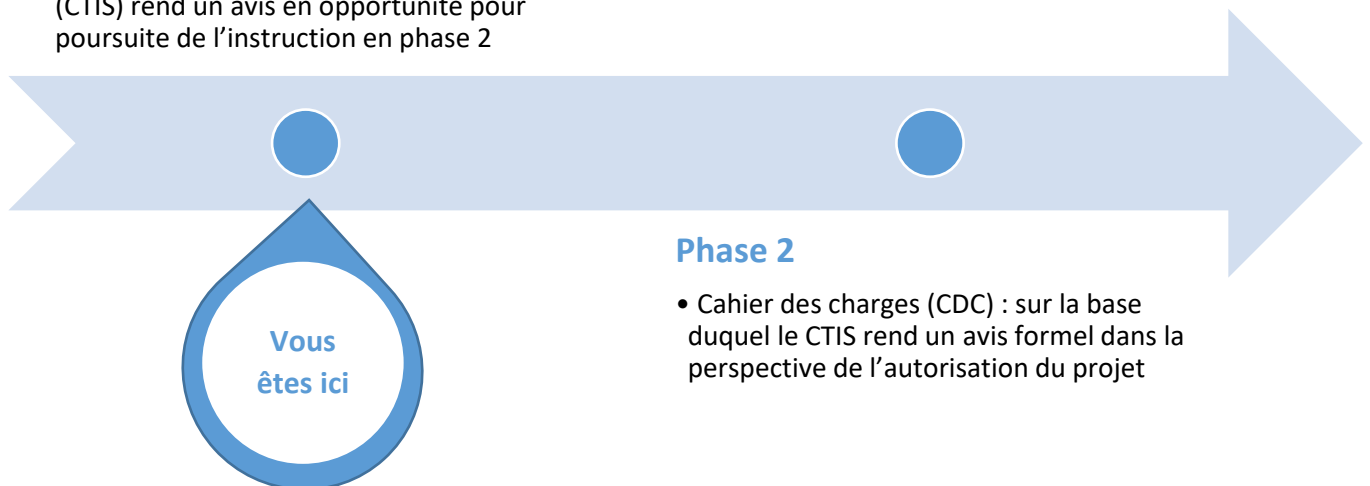
Vous souhaitez élaborer une lettre d'intention (LI) pour proposer votre projet et bénéficier de l'article 51.

Une trame vous est proposée pour décrire les éléments essentiels de votre projet dans un premier temps.

Le dispositif article 51 propose une instruction de projet et un accompagnement des porteurs en deux temps, sur la base des deux documents qui vont décrire votre projet :

Phase 1

- Lettre d'intention (LI) : base sur laquelle le Comité Technique de l'Innovation en Santé (CTIS) rend un avis en opportunité pour poursuite de l'instruction en phase 2



Lettre d'intention et cahier des charges constituent donc des documents qui se succèdent. Chacune des phases peut faire l'objet d'itérations avec les représentants institutionnels chargés d'instruire votre dossier (réfèrent ARS pour les projets régionaux et réfèrent article 51 du ministère pour les projets interrégionaux).

Document à consulter : [livret d'accompagnement](#)

NB 1 : Une check list sera proposée prochainement pour vérifier la complétion du document

NB 2 : Un document d'information pour des explications supplémentaires sur certains aspects ou pour répondre aux questions pendant l'instruction peut être fourni parallèlement si besoin.

Point d'attention

Format du nommage des fichiers concernant le projet : AAAAMMJJ_Nom projet_LI_Vn.docx